



Rudolf Ramsauer,
directeur

L'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE est menacée de référendum. Manifestement, les conséquences d'un rejet sont mal estimées, voire minimisées. Car il est impensable que l'UE puisse admettre deux régimes différents avec un Etat tiers:

La libre circulation avec les nouveaux Etats de l'UE: une nécessité absolue

la libre circulation avec les «anciens» pays de l'UE, pas de libre circulation (ou partielle seulement) avec les «nouveaux» membres. Une telle situation équivaudrait à une discrimination: jamais la Pologne, la République tchèque, la Hongrie, etc. n'accepteraient cette détérioration de leur statut. La libre circulation des personnes est un élément absolument décisif du marché intérieur. Si, en cas de référendum, les Suisses la refusaient, l'UE devrait dénoncer l'accord passé avec notre pays. Et en vertu de la «clause guillotine», cette mesure entraînerait la dénonciation de tous les accords bilatéraux déjà en vigueur. L'économie suisse se verrait ainsi privée de la base contractuelle qui la lie à l'UE, c'est-à-dire d'un accès non discriminatoire à son principal marché d'exportation; la crise entre la Suisse et l'UE qui en résulterait aurait des conséquences imprévisibles pour l'économie et les investisseurs.

@ rudolf.ramsauer@economie.suisse.ch

Accords bilatéraux Suisse-UE: indispensables pour l'économie

L'UE est notre principal partenaire économique. Les nouveaux accords bilatéraux sont donc essentiels pour nos entreprises. Tant l'extension de la libre circulation des personnes que les accords bilatéraux II apportent des avantages concrets.

Les accords bilatéraux – l'extension de la libre circulation des personnes aux nouveaux Etats membres de l'UE et les bilatéraux II – sont signés. Après le succès de politique extérieure remporté lors de la phase de négociations, il importe maintenant d'informer le souverain pour permettre la ratification et la mise en œuvre des accords en Suisse. Il est en effet vital pour l'économie suisse d'entretenir de bonnes relations avec l'UE et d'accéder à son marché intérieur. Le fait est que plus de 60% de nos exportations sont destinées à l'UE et plus de 80% de nos importations en proviennent. Partant, l'UE est de loin le principal partenaire économique et commercial de la Suisse.

Renforcer le site économique

L'extension de la libre circulation des personnes aux dix nouveaux Etats membres de l'UE s'inscrit dans la suite logique d'une voie bilatérale choisie et ayant fait ses preuves, mais

a aussi l'avantage de permettre à la Suisse d'accéder sur un pied d'égalité aux marchés d'Europe les plus dynamiques. L'élargissement du marché du travail et l'assouplissement des conditions d'embauche des travailleurs sur les nouveaux marchés de l'UE renforcent notre économie. La forte croissance de ces pays ouvre de nouvelles perspectives commerciales à l'industrie suisse des biens de consommation et d'équipement, ainsi qu'au secteur des services. Le produit intérieur brut suisse pourrait s'en trouver dopé de 0,2% à 0,5%, ce qui représente 1 à 2 mrd fr. par an.

L'extension va de soi

L'extension – progressive et contrôlée – de la libre circulation des personnes à toute l'UE est légitime. De même que la Suisse n'accepterait pas de conclure un traité avec l'UE qui exclurait certains cantons, l'UE ne pourrait tolérer qu'un Etat tiers classe les citoyens européens dans deux catégories. En cas de refus de la Suisse d'adapter le traité, il faudrait s'attendre à ce que l'UE résilie l'accord sur la libre circulation des personnes. Cela aurait des conséquences sur l'ensemble des accords bilatéraux I du fait de la clause guillotine. Une telle évolution nuirait considérablement à nos relations avec

l'UE et remettrait en question le bilatéralisme.

Plus de sécurité et des avantages concrets

Les accords bilatéraux II apportent aussi des avantages concrets à l'économie. L'industrie alimentaire suisse accèdera en franchise de droits à quelque 450 millions de consommateurs, ce qui profitera aussi à l'agriculture suisse en tant que producteur. C'est la première fois que le secret bancaire est reconnu indirectement dans un traité international, ce qui non seulement le garantit sur le long terme, mais le renforce. En lien avec le visa de Schengen, les experts en matière de tourisme s'attendent à une nette augmentation du nombre de visiteurs provenant de régions en croissance comme la Chine, la Russie et l'Inde. De plus, le visa de Schengen facilite le recours aux travailleurs étrangers dans les entreprises suisses implantées sur le territoire de l'UE. Les allègements fiscaux entre les entreprises associées mettent les sociétés suisses de toutes les branches sur un pied d'égalité avec leurs concurrentes européennes. La diminution des dépenses publiques dans le domaine de l'asile et le gain de sécurité possibles grâce à Schengen/Dublin renforcent notre économie dans son ensemble.

Point fort

Il faut adapter la loi sur les brevets aux développements internationaux sans affaiblir la protection des inventions de biotechnologie.

Page 2 ►

Assainissement de l'AI

La 5e révision de l'AI est en consultation. Les efforts prévus consistent pour 90% en de nouvelles recettes.

Page 4 ►

L'or convoité de la BNS

Il faut espérer que les tiraillements entre les Chambres fédérales à propos des bénéfices et des réserves d'or de la BNS prendront bientôt fin.

Page 6 ►

Portrait d'une PME

Precimed, à Orvin près de Bienne dans le Jura bernois, met toute sa précision au service de la chirurgie orthopédique et traumatologique.

Page 7 ►

Vastes conséquences pour l'économie

economiesuisse salue l'adaptation de la loi sur les brevets à l'évolution internationale proposée par le Conseil fédéral. Mais elle rejette l'affaiblissement de la protection prévu dans le projet au chapitre des inventions biotechnologiques. Une telle discrimination mettrait la Suisse à l'écart de la recherche internationale.

Le projet de révision traite principalement de la protection des inventions technologiques par des brevets, de l'obligation d'indiquer l'origine des ressources, de la création d'un tribunal fédéral des brevets, de la réglementation professionnelle applicable aux avocats spécialisés en matière de brevets et de diverses adaptations à l'évolution internationale.

Affaiblissement du droit des brevets

Le Conseil fédéral propose de limiter la pratique actuelle en matière de brevetage d'inventions issues de la biotechnologie. Le projet prévoit de restreindre de manière générale l'ampleur de la protection par brevets de séquences de gènes. Non seulement il y aurait là entorse à l'Accord de l'OMC sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), mais une telle mesure ferait grand tort à la recherche en Suisse et, partant, à l'économie du pays. Une protection par les brevets au moins équivalente à celle de l'UE est la condition à remplir pour que la Suisse puisse s'affirmer dans la rude concurrence qu'elle vit avec l'UE au niveau des investissements et des emplois de grande valeur. Mais la réglementation proposée détériorerait les conditions-cadre de notre pays et affaiblirait la capacité d'innovation et la compétitivité des entreprises concernées en Suisse. On peut se demander

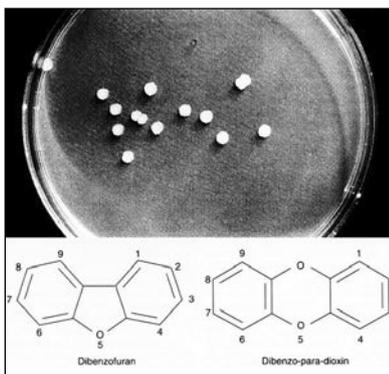
si le Conseil fédéral est sérieux lorsqu'il parle de promouvoir la croissance.

Sens et but des brevets

La limitation générale de la protection vise manifestement à prendre en considération les positions des opposants de principe aux brevets. Mais ceux-ci ignorent tout de la nature et de la fonction des brevets. La protection par les brevets est la condition sine qua non pour investir dans la recherche et le développement. Indépendamment du privilège de la recherche soutenu par les milieux économiques, les milieux de la recherche bénéficient aussi du fait que les brevets (ou patentes, du latin *patere* = être visible) créent la transparence et permettent la diffusion des connaissances. Qui dit brevet ne dit pas automatiquement prix de vente élevés. Même pour les produits brevetés, c'est le marché qui décide de leur niveau. Ainsi, le droit des brevets n'est pas le bon levier pour venir à bout des prix élevés en Suisse.

Inventions biotechnologiques

L'objection souvent ressassée selon laquelle les séquences de gènes ne sont pas des inventions, mais de pures découvertes, n'est d'aucun secours. Aujourd'hui déjà, on examine de très près dans chaque cas particulier, au cours de la procédure de dépôt de brevet, s'il y a invention ou pas. Il n'est pas nécessaire pour cela de limiter la protection par voie légale. Nombre d'opposants aux brevets ignorent aussi que le débat sur la limitation de la protection ne porte pas sur le brevetage de gènes dans leur environnement naturel. Cette démarche est de toute façon impossible selon l'avant-projet et n'entre pas en discussion. A y regarder de plus près, les craintes souvent évoquées apparaissent diffuses et non fondées.



Indications d'origine

Les milieux économiques pourraient en principe souscrire – dans le cadre d'une solution harmonisée sur le plan international – à l'obligation prévue pour le déposant du brevet d'indiquer l'origine des ressources génétiques et des savoirs. Mais aucune proposition n'a été faite dans ce sens.

Le tribunal fédéral des brevets et l'adaptation à l'évolution internationale

L'introduction d'une réglementation professionnelle pour les avocats traitant des questions de brevets et la création d'un tribunal fédéral des brevets demandée par l'économie pour une mise en oeuvre efficace du droit dans ce domaine sont à saluer. La ratification de la Convention sur le brevet européen révisée (CBE), du régime linguistique s'appliquant au brevet européen et du traité sur le droit des brevets représente une adaptation nécessaire à l'évolution internationale. Dans ce domaine, l'isolement serait fatal à la Suisse.

L'introduction de licences obligatoires pour l'exportation de produits pharmaceutiques peut être approuvée, à condition que l'ordonnance contienne des dispositions strictes sur la lutte contre les abus.

L'inscription dans la loi sur les brevets de la règle de l'épuisement national est une conséquence logique de la dernière révision de la loi sur les cartels. Il faut combattre le cloisonnement artificiel du marché d'abord grâce au droit de la concurrence.

@ urs.furrer@economiesuisse.ch

Sommet climatique à Buenos Aires

La 10e conférence sur le climat (COP10) se tiendra à Buenos Aires du 6 au 17 décembre 2004. La délégation suisse officielle comptera des représentants de l'économie suisse. A la demande d'économiesuisse et d'associations économiques associées, ce sera Michael Kohn, expert des questions énergétiques et climatiques, qui assumera ce rôle.

Contacts économiques avec le Japon

Dans le cadre d'une visite de travail du président de la Confédération, du 11 au 14 octobre 2004 au Japon, à laquelle le président d'économiesuisse a participé, plusieurs questions en suspens relatives aux relations économiques entre la Suisse et le Japon ont été abordées. Les Suisses ont notamment sondé l'intérêt des Japonais de conclure un accord de libre-échange, avec pour objectif de démanteler des barrières commerciales qui subsistent entre les deux pays. Au cours des discussions, un échange de vues a eu lieu avec des représentants du Keidanren, une association faïtère de l'économie japonaise. A cette occasion, economiesuisse a invité le président du Keidanren à se rendre en Suisse.

Chine: les souhaits de l'économie suisse

La 16e séance de la Commission mixte Suisse-Chine s'est tenue à Berne le 26 octobre 2004. La délégation chinoise était accompagnée par le secrétaire général Jongfu Sun du Ministère de l'économie extérieure, la délégation suisse par l'ambassadeur Jörg A. Reding du seco. Outre economiesuisse, des représentants du secteur bancaire, de l'industrie chimique et pharmaceutique, de l'industrie des machines et de l'industrie horlogère ainsi que d'autres représentants de l'industrie privée ont présenté aux délégués chinois les souhaits des entreprises suisses. Au premier plan des discussions figuraient diverses barrières commerciales, les problèmes d'application

suite page 3

Accroître la marge de manœuvre dans la LRTV!

Il faut poser des jalons dans la révision de la loi sur la radio et la télévision (LRTV) pour l'évolution future. Il s'agit d'améliorer la position des prestataires privés et d'encourager les investissements dans les nouvelles technologies.



Jusqu'à présent, la commission du Conseil des Etats a suivi la ligne du Conseil national. Ce dernier a multiplié les démarches dans la bonne direction – accroissement de la liberté publicitaire, amaigrissement des instances publiques, sortie des études d'audience du giron de la SSR. Il reste du pain sur la planche pour créer une société de l'information moderne en Suisse. Le projet est encore très marqué par le souci de conserver les acquis et la volonté d'intervenir dans le paysage médiatique.

Eliminer les obstacles à l'investissement

La convergence des technologies et la concurrence nouvelle (offre télévisée de Swisscom via le réseau de téléphonie) modifient le marché. Ces prochaines années, la diffusion analogique et ses capacités limitées continueront de dominer le

marché. Pour éliminer des obstacles à l'investissement, il convient de délimiter étroitement les obligations des prestataires en matière d'infrastructures. Il faut aussi améliorer les chances des prestataires de services privés d'accéder aux ménages. Par conséquent, il faut limiter à deux par région linguistique le nombre de programmes SSR à accès garanti. Seuls ces programmes doivent bénéficier de la redevance, avec ceux des prestataires privés offrant des émissions de service public.

Marge de manœuvre exigée

Il est important d'aménager une marge de manœuvre sans activisme étatique. Le droit de la concurrence garantit l'absence de discrimination de la part des prestataires de services dominants. La réglementation ne doit pas entraver l'évolution technologique ni modifier la con-

currence actuelle. Les revendications principales des milieux économiques:

- Supprimer tout obstacle aux investissements en ce qui concerne la préparation et la diffusion de programmes.
- Améliorer la position des prestataires privés par rapport à la SSR.
- Supprimer les interdictions publicitaires actuelles, qui sont déplacées et plus sévères que les restrictions européennes.
- Confiner la perception de la redevance aux appareils utilisés principalement pour capter la radio et la TV – pas d'extension aux PC ou aux téléphones mobiles.

Le Conseil des Etats est invité à élaborer une révision libérale pour créer de nouvelles chances de croissance.

Pour toute question:



thomas.pletscher@economiesuisse.ch

suite de la page 2

de la protection juridique commerciale et la question des admissions et des réglementations appliquées aux entreprises suisses en Chine. Ce sont surtout les conditions du secteur financier qui ont alimenté la discussion. En même temps, les participants ont pris connaissance des grands progrès économiques réalisés sur cet important marché très dynamique d'Asie. Les discussions se sont déroulées dans un bon climat, privilégiant la recherche de solutions.

Le gouvernement d'entreprise en Suisse

Rapport du groupe d'experts sur le gouvernement d'entreprise, rédigé par le professeur Karl Hofstetter.

disponible en allemand, français et anglais au prix de CHF 40.- + TVA et port.

Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise.

Disponible en allemand, français et anglais, gratuit.

Les deux publications peuvent être commandées auprès d'economiesuisse,

Hegibachstrasse 47,
8032 Zurich, tél.01 421 35 35,
e-mail: amanda.grospietsch@
economiesuisse.ch

Budget 05/Plan financier 06-08:

Finances fédérales: pas de raison de désarmer

Selon le budget 2005 et le plan financier qui l'accompagne, les dépenses de la Confédération progresseront de 5 milliards de francs jusqu'en 2008. A défaut du programme d'allègement 2004 (PAB 04), la progression atteindrait 7 milliards de francs. Avec une dette fédérale de 123 milliards de francs, une telle augmentation des dépenses serait inacceptable. Le PAB04 est certes insuffisant, mais nécessaire.

Si les choses se passent comme le Conseil fédéral les voit, les secteurs suivants connaîtront l'année prochaine une croissance supérieure à la moyenne: finances et impôts, trafic (+4,4%), prévoyance sociale

(+4,1%) et formation (avec correction de facteurs particuliers). Tous ces domaines croissent plus fortement que l'économie. Leur croissance est parfois quatre fois supérieure au taux de renchérissement. On ne pourra donc pas parler, l'année prochaine non plus, d'un démantèlement de l'Etat.

Des milliards de déficits menacent

Le Conseil fédéral ne prévoit pas d'équilibre budgétaire avant 2008. Mais il part de l'idée que le PAB04 sera intégralement réalisé. En outre, il s'appuie sur d'importantes recettes supplémentaires. Celles-ci sont censées résulter d'une embellie conjoncturelle. Pour

2005 déjà, certains indices montrent que les hypothèses sont trop optimistes. Le risque existe que les attentes en matière de recettes ne se réalisent pas. Si les dépenses continuent d'augmenter, il pourrait y avoir des déficits supplémentaires par milliards.

PAB04: insuffisant, mais nécessaire

Le PAB04 pour un montant de 2 mrd fr. est impératif pour assainir le budget. La croissance des dépenses doit être ramenée à un rythme supportable sur la durée. Le Parlement examinera vraisemblablement au printemps prochain les mesures du PAB04. economiesuisse accepte l'idée de dépenses sup-

plémentaires de 3 mrd fr. jusqu'en 2008, pour autant que ces milliards se concentrent sur les secteurs de tâches essentiels du point de vue de la croissance. Une augmentation plus forte ne serait pas acceptable, ni sur le plan de la politique financière, ni vis-à-vis des générations à venir, qui devront supporter une charge écrasante de dettes. C'est pourquoi des réformes structurelles sont nécessaires, en plus des programmes d'assainissement supplémentaires, dans les secteurs coûteux de la Confédération, surtout dans le domaine social. Toute autre mesure ne reviendrait qu'à combattre les symptômes.



frank.marty@economiesuisse.ch

Assurance invalidité: l'assainissement par de nouvelles recettes est inacceptable

Le Conseil fédéral entend assainir l'assurance invalidité, fortement déficitaire et très endettée, grâce à une nouvelle révision, la cinquième, et par de nouvelles recettes. L'assainissement aurait lieu à 90% par des prélèvements supplémentaires. Le délai de la procédure de consultation est fixé à la fin décembre 2004.

L'évolution des finances de l'AI est inquiétante. L'écart entre, d'une part, les dépenses et leur augmentation supérieure à la moyenne et, d'autre part, les recettes, dont la croissance suit un rythme normal, ne cesse de se creuser. Si les dépenses de l'AI s'élevaient à 4 mrd fr. en 1990, elles dépassent les 10 mrd fr. aujourd'hui. Le déficit supplémentaire annuel de l'AI se chiffre en milliards. Les transferts, à deux reprises et pour un montant total de 3,7 mrd fr., effectués des APG vers l'AI n'ont soulagé cette dernière que brièvement. D'ici à la fin de l'année, l'endettement atteindra à nouveau 6 mrd fr.

Multiplication des rentes AI

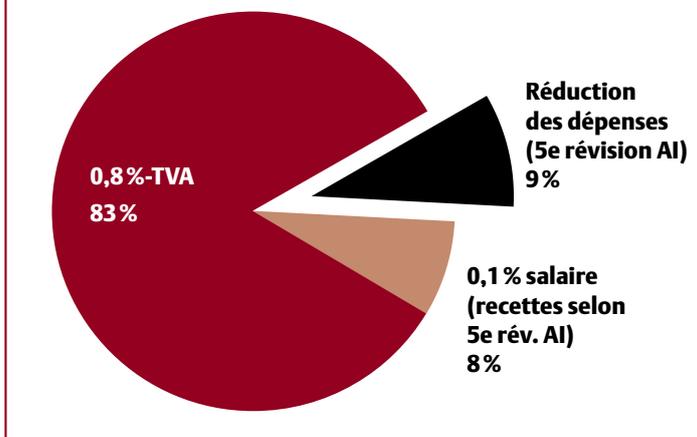
La cause principale des problèmes financiers de l'AI est la multiplication des rentes. La probabilité qu'une personne active devienne invalide a augmenté à un rythme rapide depuis le début des années 1990. Si le taux des nouveaux cas s'élevait à 0,42% à cette époque, il atteint déjà 0,6%. Cela signifie qu'un nombre croissant de personnes perçoit une rente d'invalidité: en 1990, 3% de la population seulement étaient au bénéfice d'une rente AI, chiffre qui a passé à 4% en 1998. A l'heure actuelle le taux d'invalides atteint 5,2%. Il faut noter que cette multiplication des cas d'invalidité ne concerne pas les personnes âgées: c'est dans la tranche des 35-50 ans que le taux d'invalidité a augmenté le plus.

5e révision de l'AI

La 5e révision de l'AI et le projet relatif à un financement supplé-

Assainissement total à l'horizon 2025: 3 mrd fr. env.

(recettes supplémentaires ordinaires de 3 mrd fr. résultant du régime actuel non incluses)



Source: rapport explicatif (5e révision de l'AI)

mentaire doivent permettre de modifier radicalement la situation. Le Conseil fédéral a lancé une procédure de consultation sur ce sujet au mois de septembre. Tandis que la 5e révision de l'AI vise avant tout à freiner modérément la multiplication des nouveaux cas d'invalidité et propose quelques mesures d'économie mineures, le projet relatif au financement supplémentaire prévoit une augmentation de la TVA de 0,8 point de pourcentage. La TVA devrait

rapporter 2,5 mrd fr. de plus par an en moyenne. La proposition de relever le taux de cotisation salariale de 1,4% à 1,5%, générerait 0,3 mrd fr. de recettes supplémentaires.

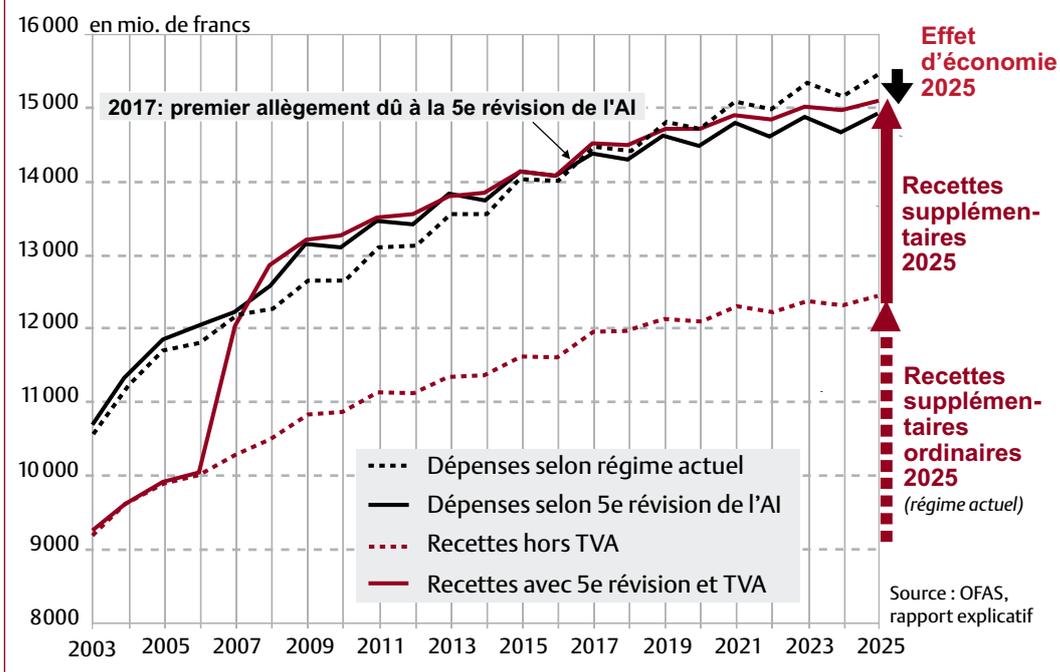
Graves conséquences financières

Si le projet pouvait entrer en vigueur – au plus tôt – en 2007, les recettes de l'AI feraient un bond de quelque 2,5 mrd fr., les propulsant à un niveau dépassant celui des dépenses. Cependant,

la 5e révision de l'AI provoquerait aussi un surcroît de dépenses par rapport à la situation actuelle. En effet, réduire la multiplication des cas d'invalidité coûterait cher: selon les calculs du Conseil fédéral, les investissements supplémentaires visant à favoriser la réintégration ne feraient passer le montant des dépenses sous celui des recettes qu'en 2017/18 seulement, et ce sans tenir compte des dettes accumulées. D'ici à ce que l'investissement porte ses fruits par rapport au statu quo, il faudrait attendre l'horizon incertain de 2030. D'une manière générale, la 5e révision et le financement supplémentaire représentent donc un assainissement par des hausses de recettes, à raison de 90%. Et ces mesures ne se limitent pas à une augmentation de la TVA: d'après le projet, les employeurs devraient aussi financer une partie des coûts. Cette stratégie revient toutefois à combattre les symptômes du mal, car le nombre de personnes au bénéfice d'une rente AI continuera de suivre une courbe nettement ascendante.

@ brigittelengwiler@economicsuisse.ch

Budget de l'AI (régime actuel – 5e révision de l'AI et TVA)



Source: OFAS, rapport explicatif

economiesuisse soutient ESPRIX

La fondation indépendante ESPRIX, dont le comité de patronage est toujours présidé par le chef du Département de l'économie, vise à optimiser la compétitivité des entreprises. Depuis 1999, la fondation délivre le «prix suisse de la qualité en business excellence».

L'évaluation se fonde sur le modèle d'excellence de la European Foundation for Quality Management (EFQM) à Bruxelles. La EFQM a été fondée en 1988 par 14 grandes entreprises européennes, dont Ciba-Geigy, Nestlé et Sulzer. Son objectif est d'encourager la compétitivité des entreprises européennes. Le premier European Quality Award a été décerné en 1992.

A l'heure actuelle, plus de 20 pays, dont la Suisse, distribuent ces prix, remis par un représentant du gouvernement. Les prix nationaux doivent surtout permettre aux PME de profiter de ce processus. Le modèle d'excellence fait partie du programme des universités et des hautes écoles spécialisées européennes et suisses.

Examen strict

Des équipes d'assesseurs examinent en profondeur les dossiers des participants au concours, évaluant de manière détaillée les points forts et le potentiel d'amélioration. Les pro-

cessus et les résultats obtenus sur plusieurs années comptent pour moitié. L'évaluation aboutit à une somme de points. En règle générale, les assesseurs sont des cadres dirigeants possédant de nombreuses années d'expérience, qui s'intéressent à l'évolution des entreprises, au modèle de la EFQM et qui ont appris à l'utiliser au cours d'une formation spéciale. Ils travaillent à titre honorifique,

Le président de la Confédération, Joseph Deiss, a remis le prix à Ulrich Fricker, CEO de la Suva



mais ce concours leur donne la possibilité de parfaire leurs capacités managériales dans un domaine pointu.

Un jury de haut vol désigne les différents gagnants, les finalistes et le vainqueur de l'award. Un millier de cadres dirigeants participent chaque année au forum pour l'ex-

cellence organisé par ESPRIX au Centre de congrès et de culture de Lucerne, où les prix sont décernés par un conseiller fédéral. Des membres d'economiesuisse figurent parmi les sponsors de la fondation. Markus Rauh, membre du comité directeur d'economiesuisse, est membre du jury.



www.esprix.ch



www.efqm.org

Agence de l'énergie pour l'économie

Les hôtels zurichoïses s'engagent activement pour la protection du climat

A Zurich, 14 hôtels ont obtenu le label de l'efficacité énergétique et de la protection volontaire du climat de l'Agence de l'énergie pour l'économie (AEnEc). C'est le directeur de l'agence, Max Zürcher, qui a remis les certificats le 3 novembre à l'Hôtel zum Storch, également distingué.

En 2000, des représentants de l'Office fédéral de l'énergie (OFEN) avaient effectué une première analyse dans certains hôtels zurichoïses afin de déterminer leur potentiel d'amélioration en matière énergétique. Il en est résulté la création du groupe ERFA 12 plus Hotels, qui compte actuellement 16 établissements. Ceux-ci visent à améliorer en commun l'efficacité énergétique et à réduire leurs émissions de CO₂. Le groupe a adhéré à l'AEnEc en 2002. Ainsi, les hôtels zurichoïses participants se sont fixé des objectifs élevés. Ils ont décidé de réduire par des mesures volontaires leur consommation d'énergie de 14%



Les hôteliers affichent leur certificat

jusqu'en 2010 et se proposent d'abaisser leurs émissions de CO₂ de 28% par rapport aux chiffres de 1990. Ces efforts correspondent à une réduction annuelle de 980 tonnes de CO₂. Les premiers résultats font état d'une réduction de 160 000 litres par an de mazout.

Feu vert fédéral

En avril de cette année, la convention d'objectifs conclue avec la Confédération a fait l'objet

d'un audit et a été jugée suffisamment ambitieuse. Le 3 novembre, les 14 établissements ayant signé cette convention et qui s'engagent ainsi à atteindre les objectifs visés ont reçu leur label officiel AEnEc. La signature des deux hôtels restants est attendue sous peu. L'ERFA 12 a suscité des vocations: en 2004, quatre autres groupes de l'AEnEc du secteur de l'hôtellerie ont signé une convention d'objectifs.

La formation des collaborateurs est prioritaire

Diverses mesures visant à améliorer l'efficacité énergétique ont été étudiées avec les spécialistes de l'AEnEc. Elles se traduisent notamment par le remplacement de fenêtres mal isolées, l'amélioration de l'isolation générale des bâtiments ou le remplacement d'installations de chauffage, de machines à laver, de fours et autres appareils par des appareils plus efficaces. Le seul fait d'utiliser des lampes économiques a des effets probants. L'optimisation des brûleurs de chaudières, la surveillance des courbes de chauffage et des réglages de radiateurs réduit les émissions de CO₂. Toutefois, la mesure principale consiste à sensibiliser les collaborateurs. C'est par ce moyen que l'on peut parvenir à réduire considérablement la consommation d'énergie. Une aération ciblée des pièces ou le bon maniement des appareils de toutes sortes sont déjà susceptibles d'atteindre 10 à 15% des résultats visés.

Bataille autour des réserves d'or et des bénéfices de la Banque nationale

Les tiraillements entre le Conseil des Etats et le Conseil national à propos des bénéfices et des réserves d'or de la Banque nationale se poursuivent. Il faut espérer que cette lutte pour la répartition du pactole trouvera rapidement son épilogue.

Au cours de la session d'automne, le Conseil des Etats a décidé à une nette majorité de ne pas entrer en matière sur l'arrêté fédéral concernant l'utilisation des 1300 tonnes d'or de la Banque nationale suisse. Selon le droit en vigueur, c'est non seulement le produit de la vente de ces avoirs qui devrait être versé à raison d'un tiers à la Confédération et de deux tiers aux cantons, mais la totalité de de l'or disponible. Le statu quo s'applique également à la répartition des bénéfices courants de la BNS. C'est pourquoi le Conseil des Etats a catégoriquement rejeté tant l'initiative populaire «Bénéfices de la Banque nationale pour l'AVS» (initiative COSA) que son contre-projet.

Importantes divergences

Il subsiste ainsi une divergence essentielle avec le Conseil national. Celui-ci a décidé à la session d'été 2004 d'attribuer les produits des réserves d'or excédentaires de la Banque nationale à raison de deux tiers à l'AVS et d'un tiers aux cantons. Dans la foulée, il a voulu attribuer le bénéfice net de la Banque nationale, dans le cadre du contre-projet à l'initiative COSA, pour moitié à l'AVS et pour moitié aux cantons. La commission de l'économie et des redevances du Conseil national (CER-N) a confirmé ces positions dans le cadre de la procédure d'élimination des divergences.

Faux coup de pouce à l'AVS

Il y a lieu de rejeter les propositions de la CER-N. Elles n'apporteraient pas une aide substantielle à l'AVS et ne remédieraient en rien à la situation préoccupante que nous connaissons en matière d'endettement. Les propositions de la CER-N ne représenteraient que peu de chose en termes de garantie financière pour l'AVS dans les années à ve-



nir. Le contre-projet à l'initiative COSA risque en outre d'exposer la Banque nationale à des pressions politiques permanentes en vue de réaliser des bénéfices. A cela s'ajoute que la caisse fédérale perdrait jusqu'à un milliard de francs par année; cette somme devrait nécessairement être compensée par le biais du PAB04.

La meilleure solution

Les décisions du Conseil des Etats méritent donc clairement la préférence. Non seulement elles tiennent compte des exigences de la Confédération et des cantons,

mais elles garantissent aussi la stabilité de la politique monétaire de la Banque nationale. En outre, il est possible d'utiliser la fortune extraordinaire provenant de la vente de l'or dans le cadre des attributions constitutionnelle en vigueur pour réduire les dettes de la Confédération et des cantons. Sur le plan économique, ce serait la solution la plus sensée. Il faut espérer que cette lutte désastreuse pour la répartition du pactole trouvera rapidement son épilogue.

 rudolf.walser@economiesuisse.ch

La réforme italienne de l'imposition des sociétés inquiète la place financière tessinoise

La tendance internationale est clairement à une diminution générale des impôts sur les sociétés. De nombreux pays ont modernisé leur système fiscal et atténué ou supprimé la double imposition des bénéfices.

Ces dernières années, de nombreux pays de l'OCDE ont éliminé ou diminué considérablement la double imposition économique. Les derniers exemples en date sont les Etats-Unis et l'Italie. Aux Etats-Unis, le «Jobs and Growth Tax Relief Reconciliation Act» de 2003 a réduit massivement l'imposition du rendement des dividendes et des gains en capital des personnes physiques. En Italie, la réforme fiscale de 2004 a

amélioré radicalement le système fiscal, en particulier en ce qui concerne l'imposition des dividendes. L'Italie a abandonné l'imputation du produit du dividende au profit de son exonération. Aujourd'hui, une comparaison entre la Suisse et l'Italie est à l'avantage de la péninsule. Les personnes physiques domiciliées en Suisse qui touchent des dividendes suisses ou étrangers doivent payer des impôts sur les dividendes bruts. Au Tessin, le taux maximal se situe à 45%. En Italie, le taux d'imposition des dividendes pour les personnes physiques se monte à 18% dans le cas des participations qualifiées et à 12,5% dans le celui des participations non qualifiées.

La place financière et le gouvernement tessinois se montrent préoccupés face à cette évolution. Ils craignent qu'un grand nombre de contribuables déplacent leur domicile en Italie ces prochaines années. La fiscalité n'est pas le seul facteur qui compte pour le site économique, mais il est incontesté que la Suisse doit rapidement surmonter les faiblesses actuelles de son système fiscal.

Place financière inquiète

Les améliorations fiscales réalisées dans de nombreux Etats industrialisés confirment de plus en plus que la Suisse est sur le point de perdre sa compétitivité fiscale. Certains pays se sont occupés sérieusement du pro-

blème de la double imposition des bénéfices, alors que la Suisse est restée pour ainsi dire les bras croisés. Si on considère la charge pour les entreprises de même que celle pour les investisseurs, il apparaît clairement que la situation en Suisse n'est plus très bonne en comparaison internationale. La deuxième réforme de l'imposition des sociétés doit améliorer la position de la Suisse et résoudre enfin le problème de la double imposition. Une atténuation voire une suppression de la double imposition des bénéfices des entreprises encourage la croissance et crée des emplois. Elle est indispensable sur le plan économique.

 stefano.modenini@economiesuisse.ch

La mécanique de précision à l'aide du chirurgien

Fraises à rotule, à glène, à cotyle, «kit épaule», alésoirs intra-médullaires... voilà des produits dont l'évocation peut inspirer quelque appréhension.

Filiale importante aux Etats-Unis

«Il était nécessaire d'être présent aux Etats-Unis, souligne Patrick Berdoz, pour se rapprocher du marché le plus pointu du monde et le plus important en volume». Ce fut fait en 1998, à Exton, en Pennsylvanie, où la société possède désormais une filiale importante. Depuis, en 2003, Precimed a même ouvert une unité de production à Columbia, dans l'Indiana, qui occupe 40 collaborateurs. Elle possède aussi des filiales en France, en Angleterre et au Japon.

Nouvelle hanche le matin – à la maison le soir

Patrick Berdoz ne résiste jamais à diffuser une brève séquence d'un journal télévisé américain montrant un patient, entré le matin pour recevoir une prothèse de la

hanche, qui recommence à marcher l'après-midi! Ce petit miracle est possible grâce à l'habileté du chirurgien, combinée aux instruments de grande précision dont il dispose. «Le souci de Precimed va au-delà de la fourniture de ma-

tériel», précise Patrick Berdoz, «il consiste aussi à étudier avec les médecins la façon de manipuler les instruments, de démonter et nettoyer les appareils pour éviter des contaminations». Le but ultime consiste à opérer de façon la moins invasive et la plus rapide possible. Lorsque ces objectifs sont atteints, le temps d'inter-



Patrick Berdoz, président du conseil d'administration

vention et d'hospitalisation diminuent, tout comme les coûts et la période de rééducation. Patrick Berdoz le reconnaît toutefois: une hospitalisation aussi rapide n'est pas encore dans les mœurs européennes.

Deux usines en Suisse

Bien que le marché américain soit le plus important au monde, Precimed ne renoncera pas à produire en Suisse. Patrick Berdoz est d'ailleurs plutôt élogieux à l'égard de son pays sur plusieurs points: une fiscalité encore favorable, des facilités d'implantation, des services administratifs efficaces. «Dans une région comme la nôtre, l'entrepreneur est bien reçu», assure-t-il. «Les autorités font preuve d'une bonne dose de pragmatisme et fournissent presque un service sur mesure».

L'autre atout reste la légendaire précision helvétique, déterminante dans le secteur d'activité de Precimed. «Bien que la plupart des entreprises suisses actives dans le secteur médical soient désormais en mains américaines, elles vantent à leurs clients cette qualité suisse. Elles sont d'ailleurs venues s'établir dans notre pays». Pour sa part, Precimed possède une usine à Sonceboz (Jura bernois). La société a construit un nouveau bâtiment de production à Orvin en 2000 et y a agrandi son centre administratif et de R&D.

Connaître son marché

Comment peut-on être un acteur «mondial»? Selon Patrick Berdoz, il faut savoir exploiter ses forces – en l'occurrence la précision technique méca-

nique – pour fabriquer des objets standard de qualité supérieure, condition sine qua non pour exporter. Il faut aussi être capable d'identifier son marché – dans le cas présent un marché de «niche».

Ensuite, le succès dépend aussi de l'écoute du client. La société n'est pas avare en efforts sur ce point, et développe ses produits en collaboration étroite avec les chirurgiens. Presque 50% des ventes de la société sont générés par les produits issus du secteur recherche-développement, sur impulsion de ces utilisateurs avertis, habitués à pratiquer des centaines d'opérations par an. Enfin, la propriété intellectuelle joue un rôle déterminant. Chaque invention fait l'objet du dépôt d'un brevet.

«Mais tout n'est pas gagné pour l'éternité», avertit Patrick Berdoz. «Le maintien de la place industrielle suisse dépend de nombre de facteurs, dont la qualité de la formation, le sérieux, de bonnes infrastructures et une politique économique courageuse».



PRECIMED

Ils marient en effet des termes de mécanique avec des parties du corps humain, plus ou moins connues tant du profane en matière technique que de celui qui a oublié ses cours d'anatomie. Et pourtant, le chirurgien qui vous opérera un jour travaille peut-être avec des instruments fabriqués par Precimed, à Orvin près de Bienne, dans le Jura bernois.

L'entreprise, présidée par un économiste de formation, Patrick Berdoz, a acquis son indépendance en 1988. Elle était précédemment la division «outils de coupe de haute précision» d'un groupe horloger. Ayant identifié une niche dans le marché de la santé – celui des instruments chirurgicaux – c'est dans cette direction qu'elle développa sa production. En 1995, elle réalisait ainsi 25% de sa production dans ce domaine pour un chiffre d'affaire global à l'époque de moins de 2 millions de francs suisses. Le sort de l'entreprise a depuis lors entièrement basculé dans le secteur médical,



La fraise permet d'évider l'os de la hanche et de préparer la cavité où prendra place la tête du fémur. Le fond est ouvert pour permettre une meilleure vision de l'os.

comme l'explique Patrick Berdoz. Désormais, 98% de la production sont destinés à la chirurgie orthopédique et traumatologique, pour un chiffre d'affaires 2003 de quelque 37 millions de francs. Le nombre de collaborateurs ayant suivi, Precimed occupe actuellement quelque 170 personnes en Suisse et 50 aux Etats-Unis.

Trois souhaits de politique économique

1 Mener à bien, en assurant l'équité entre les régions, les travaux d'infrastructures, car la vitalité économique dépend de bonnes voies de communication.

2 Renforcer la formation scolaire de base et adapter plus rapidement la formation professionnelle aux besoins des entreprises.

3 Avoir le courage de dire la vérité en politique, même lorsqu'elle ne fait pas plaisir. Travailler à changer les mentalités en vue de favoriser les réformes.



Clef à cliquet et guide mèche orientable

Succès pour la première foire aux idées pour «think tanks» suisse

C'est au Technopark de Zurich qu'a eu lieu le 28 octobre passé la première foire aux idées destinées aux «think tanks» de Suisse.

La manifestation a été organisée par Avenir Suisse et le Libérales Institut. Plusieurs organisations à buts similaires s'intéressant aux questions de politique (économique) ou de société figuraient parmi les participants. L'objectif du «Think Net Meeting» était de réunir et mettre en réseau les cercles intéressés par la réflexion et le travail axés sur l'économie de marché libérale. Plus d'une douzaine d'organisations avaient monté un stand d'information ou organisé un événement pour

présenter leurs activités aux quelque 150 participants. economiesuisse était présente avec un stand et un atelier.

Des «think tanks» pour stimuler la réflexion

Les organisateurs et les participants étaient unanimes à estimer que les défis politiques deviennent de plus en plus complexes dans une société du savoir et des services mondialisée. Les services et instruments de conseil tra-



de g. à d.: Rudolf Walsler, Fredy Müller et Andreas Steiner, président de la commission Formation et recherche d'economiesuisse.

ditionnels en matière de politique touchent de plus en plus aux limites de leur efficacité ou sont peu à peu délaissés. Les partis, les associations et les services de conseil ne sont guère en mesure ou décidés à combler ce vide. Pour examiner les politiques et mettre en évidence des thèmes prioritaires sur le long terme, des laboratoires d'idées, autrement dit des agences indépendantes et interdisciplinaires proposant des solutions aux décideurs politiques, sont nécessaires.

Une rencontre réussie

La première foire aux idées a mis en évidence le fait que la seule matière première que possède la Suisse est la matière gri-



Un public attentif

se. Aussi notre pays a-t-il besoin de «think tanks», de penseurs indépendants qui approfondissent et développent des propositions politiques. Et ce d'autant plus que la politique, qui ressemble de plus en plus à une arène, n'admet plus guère de ne pas aller au fond des choses. Les participants partageaient l'avis que la concurrence est nécessaire entre laboratoires d'idées, en vue de voir émerger les meilleures idées. Compte tenu du succès de cette manifestation, il serait judicieux de réitérer l'expérience l'an prochain.

Impressum

Editeur: economiesuisse, Fédération des entreprises suisses; **Rédacteur responsable:** Vincent Simon; **Adresse:** Carrefour de Rive 1, Case postale 3684, 1211 Genève 3, **Téléphone** 022/786 66 81 **Téléfax** 022/786 64 50, **mail** vincent.simon@economiesuisse.ch; **Web:** www.economiesuisse.ch; **Rythme de parution:** mensuel; **Réalisation:** Layout88, Zurich; **Impression:** Imprimerie du Démocrate, Delémont

Documentation

- **«dossier politique»**
Service de presse destiné à toute personne intéressée. Hebdomadaire, gratuit.
- **«Politique économique – Suisse 2004»**
Perspectives et points clés de politique économique. Destinée aux leaders d'opinion, aux médias et aux représentants de l'économie. 50 francs. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Code suisse de bonne pratique pour le gouvernement d'entreprise**
Code et directive SWX. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Corporate Governance:**
Swiss Code of Best Practice English. Free.
- **Le gouvernement d'entreprise en Suisse**
Rapport du prof. Karl Hofstetter (40 francs). Téléchargeable sur notre site Internet.
- **«Newsletter»**
Destinée aux dirigeants et aux cadres de l'économie, aux médias et au monde politique. Mensuelle, gratuite.
- **Politique aéronautique suisse**
Les 8 thèses d'economiesuisse. Dix pages. Gratuit. Téléchargeable sur notre site Internet.
- **Concept des dépenses**
Contribution des milieux économiques au débat sur les finances politiques. 108 pages, 30 fr. + TVA et frais d'envoi. Téléchargeable sur notre site.
- **«Europe – options pour la Suisse et réformes internes»**
Brochure, 48 pages, gratuite.
- **«Point de repère»**
Revue thématique destinée au monde politique et aux médias. Abonnement, gratuit.
- **«Service e-mail»**
Informations sur votre PC chaque semaine, gratuit.
- **«Concept fiscal»**
Propositions de l'économie en vue du renouvellement du régime financier. Brochure, 32 pages, Fr. 10.–.
- **«Portrait d'economiesuisse»**
Domaines d'activités, prestations et objectifs de la Fédération des entreprises suisses, gratuit.

Veuillez faxer le talon au 022 / 786 64 50

Commande Modification d'adresse

Entreprise

Nom

Rue

Prénom

N° postal / lieu

Fonction

E-Mail

Consultations

30 novembre 2004

Révision partielle du Code civil (droits réels immobiliers et droit du registre foncier)

Contact: urs.furrer@economiesuisse.ch

15 décembre 2004

Rapport et avant-projet relatifs à la modification du Code pénal suisse dans sa teneur du 13.12.02, concernant la mise en œuvre de l'article 123a Cst. sur l'interne-ment à vie pour les délinquants jugés très dangereux ainsi que quelques correctifs apportés au nouveau droit régissant les mesures

Contact: thomas.pletscher@economiesuisse.ch

25 janvier 2005

Réforme de la péréquation financière et de la répartition des tâches entre la Confédération et les cantons (RPT): législation d'exécution

Contact: jan.perret-gentil@economiesuisse.ch

31 janvier 2005

Modification de la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins

Contact: urs.furrer@economiesuisse.ch



Les membres souhaitant participer à une consultation peuvent demander le matériel nécessaire à economiesuisse